



No de résolution  
ou annotation

# 2021

Le 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 heure. **La séance est tenue à distance par visio-conférence**, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et directrice générale.

***La séance du conseil est tenue à distance (télétravail) afin de se conformer aux exigences gouvernementales pour protéger la population du virus Covid 19 et pour respecter le couvre-feu de 20 heures.***

Accueil de monsieur le maire

Monsieur Canuel souhaite une bonne année à tout le monde.

1. Acceptation de l'ordre du jour

01-21

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation des procès-verbaux du 7 et 15 décembre 2020

02-21

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Normand Henley, d'accepter les procès-verbaux.

3 Comptes payés et à payer

### Comptes payés en décembre 2020

A.R.T.E.L.	2 938.11 \$	remb.Fonds régions, rural. MRC
Dépenses pour centenaire	3 910.00 \$	centenaire
Hydro-Québec	1 747.94 \$	éclairage public
GLS Canada	21.30 \$	messagerie
Harnois Énergie inc.	517.43 \$	huile à chauffage
Poste Canada	273.81 \$	frais de poste
Salaires	<u>14 108.80 \$</u>	élus et employés
	23 517.39 \$	

### Comptes à payer janvier 2021

Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurant	2 104.50 \$	cotisation annuelle
PG Solutions	5 531.45 \$	contrat annuel
9385-3117 Québec inc.	1 838.17 \$	cueillettes ordures/récupération
Hydro-Québec	2 207.53 \$	électricité des bâtiments
Stanley Sécurité	67.09 \$	système d'alarme
Harnois Énergies	1 465.13 \$	entretien église
Fene-Tech inc.	79.33 \$	entretien centre multifonctionnel
Excavation R. Rioux & Fils Enr.	247.20 \$	entretien centre multifonctionnel
Monique Dechamplain	72.00 \$	entretien centre multifonctionnel
Télus	64.50 \$	téléphone garage
André Roy Électrique inc.	747.12 \$	entretien garage
Harnois Énergies	483.27 \$	entretien garage
Techno Pneus et Mécanique	26.44 \$	entretien machines



No de résolution  
ou annotation

Soudure mobile enr.	19.37 \$	entretien machines
Remorquage Provincial Jacques D'Anjou	528.89 \$	entretien machines
Harnois Énergies	4 389.12 \$	entretien machines
La Coop Purdel	686.01 \$	entretien machines
Centre du Camion J.L. inc.	150.66 \$	entretien machines
Pièces d'auto DR inc.	60.13 \$	entretien machines
Mécano Mobile R.L. inc.	355.70 \$	entretien machines
Sani-Manic	1 203.22 \$	entretien des chemins
Les Entreprises L. Michaud & Fils inc.	304.68 \$	entretien des chemins
Dépanneur Lac-Humqui	94.95 \$	divers
Fonds de l'information foncière	25.00 \$	mutations
Librairie d'Amqui	85.19 \$	fourniture de bureau
Les Éditions juridiques FD inc.	99.23 \$	fourniture de bureau
Centre Bureautique	265.66 \$	fourniture de bureau
ADMQ	959.13 \$	renouvellement annuel
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
MRC de La Matapédia	3 472.69 \$	mise à jour du rôle
Ministre des Finances	28 410.00 \$	remboursement RIRL
Receveur général	1 824.40 \$	remises du mois
Ministère du revenu	4 680.80 \$	remises du mois
	<b>62 683.08 \$</b>	

03-21

Proposé par Jean-Louis Arsenault, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter les comptes.

#### 4. Dossiers internes

##### 4.1 Service de l'aménagement de la MRC de La Matapédia – offre de services

Considérant que le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia a préparé une soumission d'un montant de 1 982.69\$ pour la modification du règlement de zonage ainsi que l'adoption d'un règlement sur la garde des poules comme usage complémentaire à une résidence conformément;

04-21

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte l'offre du service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia numéro 2021-01.

##### 4.2 Adoption du règlement 05-2020 – taxation 2021

#### **Règlement 05-2020 fixant le taux de taxation et le tarif pour la collecte des matières résiduelles pour l'exercice financier 2021**

Considérant qu'un avis de motion, ainsi que la présentation ont été donné le 7 décembre 2020 par la conseillère Caroline Dumont ;

05-21

En conséquence, il est proposé par Jean-Louis Arsenault, appuyé par Marc Michaud, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui adopte le règlement 05-2020 qui suit :

#### **Article 1** Préambule

1.1 Préambule : Le préambule en fait partie intégrante

1.2 Définition : Aux fins du présent règlement, on entend par :

« Unité de logement » : consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires.

#### **Article 2** Titre

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro 05-2020, intitulé « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ».



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

### Article 3 Application

3.1 Application générale : le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

3.2 Compensation : Toute compensation visée par le présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée en raison duquel elle est due. Ces compensations sont exigibles même de celui qui refuserait les services.

3.3 Période couverte : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3.4 Paiement : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, le conseil décrète que la taxe foncière et la taxe pour la collecte des ordures seront payables en six versements : le premier versement étant dû trente (30) jours après la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du premier versement, le troisième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du deuxième versement, le quatrième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du troisième versement, le cinquième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du quatrième versement et le sixième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du cinquième versement et ce, pour les comptes de taxes excédant 300\$.

### Article 4 Taxe Foncière Générale 2021

Le taux de la taxe foncière générale : Afin de pourvoir aux deniers nécessaires pour défrayer le coût des dépenses courantes de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le taux de la taxe foncière générale est d'un dollar (1\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation et, par le présent règlement et conformément à la Loi, ce taux est imposé et prélevé sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Municipalité, et se répartit comme suit :

#### DÉTAILS :

Taxe foncière générale:	83%
MRC Matapédia:	11%
Incendie:	3%
Sûreté du Québec:	3%

### Article 5 Compensation pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables

Pour défrayer le coût de l'enlèvement, du transport et de la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables une compensation est imposée et doit être prélevée pour l'exercice financier 2021 suivant les taux établis et selon les catégories d'usagers qui suivent :

<b>RÉSIDENCE</b>	<b>150\$</b>
<b>COMMERCE ET FERME</b>	<b>170\$</b>
<b>CHALET</b>	<b>75\$</b>

### Article 6 Tarif de l'intérêt sur les arrérages

Le taux d'intérêt pour arrérage de 10% par année s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité.

### Article 7 Entrée En Vigueur

**Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.**

  
Gino Canuel, maire

  
Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

#### 4.3 Maurice Bélanger Paysagiste – soumissions aménagement paysager

Considérant qu'une soumission a été demandée pour le réaménagement paysager devant l'église et la salle paroissiale ;

Considérant que la soumission numéro 2020-0174 reçue est de 2 784.32\$ avant taxes pour un projet clé en main;

06-21

En conséquence, il est proposé par Normand Henley, appuyé par Nancy Malenfant, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte la soumission numéro 2020-0174 de Maurice Bélanger Paysagiste.

#### 4.4 Maurice Bélanger Paysagiste – soumission escalier arrière

Considérant qu'une soumission a été demandée pour installer un escalier en arrière du terrain de jeux afin de permettre l'accès au terrain du lot ;

Considérant que la soumission reçue est de 14 100.61\$ avant taxes pour un projet clé en main;

07-21

En conséquence, il est résolu le conseil conserve la soumission pour évaluer plus spécifiquement les besoins au printemps.

#### 4.5 Constat d'infraction – Donald Dechamplain

Considérant que M. Donald Dechamplain a reçu un constat d'infraction pour avoir débuté un dispositif d'évacuation des eaux usées de son domicile non conformes au Règlement Q2-r.22 du Gouvernement du Québec;

Considérant que la peine réclamée est de 5 000\$ et des frais de 1 250\$ pour un montant total de 6 250\$ et ne tient pas compte de la destruction des blocs de façade appartenant à la municipalité;

Considérant que M. Donald Dechamplain plaide non-coupable à cette réclamation;

Considérant que ces travaux ont été fait sans permis et sans respect envers les biens publics et les voisins ;

08-21

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui déclare :

- Que l'imposition d'un constat d'infraction est totalement justifiée
- Que M. Donald Dechamplain a trente (30) jours pour honorer la somme exigée
- Qu'elle poursuivra la cause en justice si le défendeur refuse de respecter la résolution du conseil

#### 4.6 Constat d'infraction – Yves Gagnon

Compte tenu qu'il manque des informations dans ce dossier, le conseil prendra une décision ultérieurement.

#### 4.7 Emploi d'été Canada 2021 – appel de demandes

09-21

Il est résolu à l'unanimité de demander une subvention pour deux (2) étudiants (es) pour des emplois d'été selon les besoins du moment, c'est-à-dire camp de jour ou travaux municipaux.

#### 4.8 Croix Rouge – demande de don

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Normand Henley, d'envoyer 50\$.

### 5. Information

#### 5.1 Transports Québec – autorisation de programmation 2021

On a reçu l'autorisation pour les travaux Route 195 pour terminer le tour du lac.



No de résolution  
ou annotation

10-21

## 5.2 Soutien financier en loisir actif – annulation de projet d'équipement

Les soumissions ne sont pas arrivées à temps pour finaliser la demande de subvention et étant donné qu'il fallait que la municipalité devait investir la même somme que la subvention soit 2 500\$, il était préférable d'annuler ce projet pour le moment. Il sera possible de préparer un dossier solide en considérant les besoins réels et être préparé pour un nouveau projet.

## 5.3 Ministère de l'Éducation – suivi du programme PAFIRS

La subvention demandée dans le cadre du PAFIRS pour les salles de toilettes du gymnase n'a pas été retenue.

## 6 Rapport des élus

Diane : une formation gratuite est offerte pour les travailleurs en déneigement du 18 au 22 janvier.

Jean-Louis : le « transfère case » a manqué d'huile, il faut s'informer au sujet de ce problèmes.

Normand : entretien des chemins, il serait possible de faire un règlement qui interdirait les camions lourds de circuler lors de verglas ou dégel.

Gino : il faut faire vérifier les lumières de rues, il y en a qui ne fonctionne pas.

## 7. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant à 20 :57 heures.

Maire :

Sec.-très :

---